– COMMUNIQUÉ DE PRESSE –

Paris, 30 juin 2026

JEANTET CONSEILLE MEDIA 6 ET SON ACTIONNAIRE DE CONTROLE VASCO DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE VISANT LES ACTIONS MEDIA 6 INITIEE PAR VASCO

a mis en forme : Retrait : Gauche : -0,5 cm, Suspendu : 0,5 cm, Droite : 2,75 cm

Paris, le 30 juin 2026 – Jeantet a conseillé MEDIA 6, société spécialisée dans l'agencement et le merchandising des points de ventes physiques de grandes marques du luxe dans les trois zones d'Asie-Pacifique, d'Europe et d'Amérique du Nord, dans le cadre de l'offre publique de retrait (OPR) visant ses actions, initiée par son actionnaire de contrôle Vasco (agissant de concert avec le groupe familial Vasseur), suivie du retrait obligatoire et de la radiation de ses actions du marché réglementé d'Euronext Paris.

Le 11 mai 2026, le Conseil d'administration de Media 6 a approuvé le principe de l'OPR suivie d'un retrait obligatoire motivée (i) par la volonté de Media 6 de ne plus faire appel au marché pour se financer, (ii) par la volonté de Vasco de proposer aux actionnaires minoritaires de Media 6 de bénéficier d'une liquidité immédiate sur l'intégralité de leurs actions et (iii) par la volonté de Vasco d'alléger les contraintes réglementaires et de coûts induites par la cotation de Media 6, permettant ainsi à Media 6 de concentrer tous ses moyens, financiers et humains, sur la poursuite de son activité et sa croissance interne.

L'OPR suivie d'un retrait obligatoire, déclarée conforme par l'Autorité des marchés financiers le 21 mai 2026 et ouverte du 25 mai au 5 juin 2026 (inclus), proposait aux actionnaires minoritaires de Media 6 un prix de 9,89 € par action. Le retrait obligatoire suivi de la radiation des actions Media 6 est intervenu le 23 juin 2026 au même prix que celui proposé dans le cadre de l'OPR.

Jeantet (conseil juridique de Media 6 et de son actionnaire de contrôle Vasco) : **Cyril Deniaud** (Associé, Marchés de Capitaux), **Fanny Alexanian** (Collaboratrice, Marchés de Capitaux) et **Constance Bégué** (Collaboratrice, Marchés de Capitaux).

BM&A, représenté par Monsieur Pierre Béal, avait été désigné en qualité d'expert indépendant par le Conseil d'administration de Media 6, afin d'apprécier l'équité du prix proposé aux actionnaires minoritaires dans le cadre de l'OPR suivie d'un retrait obligatoire.

Crédit Industriel et Commercial (CIC) agissait en tant que banque présentatrice dans le cadre de l'opération.

A PROPOS DE JEANTET	CONTACTS PRESSE
Fondé il y a plus de cent ans, en 1924, Jeantet est l'un des principaux cabinets d'avocats d'affaires indépendants en France. Cabinet multiservices, Jeantet compte 150 avocats, dont 47 associés basés à Paris. Les équipes de Jeantet assistent des entreprises françaises et étrangères, ainsi que leurs dirigeants, dans le traitement	**JEANTET** Agnès Beauchamps

JEANTET

d'affaires techniques et stratégiques à forts enjeux, dans des secteurs d'activité hautement réglementés, notamment : Banque-Assurance, Énergie-Ressources Renouvelables, l'Immobilier, Sciences de la Vie et IP-Tech & Data. Les 200 experts de Jeantet et leurs partenaires internationaux s'engagent à travailler aux côtés de leurs clients pour assurer le succès de leurs projets de croissance, et pour résoudre et anticiper les problèmes auxquels ils peuvent être confrontés à travers le monde.

www.jeantet.fr Jeantet – avocats

Directrice Communication,
Marketing & BD
Tel. +33 (0)1 45 05 82 41
abeauchamps@jeantet.fr

VAE SOLIS
jeantet@vae-solis.com